



## CONCOURS GAGNEZ 10 000 \$ POUR SOIGNER VOTRE MAISON SECOND TIRAGE

PRENEZ NOTE QUE LE BUT DE CETTE INSPECTION EST DE VOUS OFFRIR, SI NÉCESSAIRE, LES SERVICES DE QUALINET POUR EFFECTUER LES CORRECTIFS, EN VOUS FOURNISSANT, AU PRÉALABLE, UNE SOUMISSION DÉTAILLÉE.

**Toutes les personnes ayant confié à Qualinet l'inspection gratuite de leur entretoit entre le 1er juin et le 30 septembre 2021 sont automatiquement éligibles et n'ont donc aucune démarche à faire pour s'inscrire au concours pendant sa durée.**

### RÈGLEMENTS DU CONCOURS

#### PRIX À GAGNER

- 1 chèque de 10 000 \$ offert par Qualinet.

#### QUI PEUT PARTICIPER ? QUI PEUT GAGNER ?

Chaque particulier de 18 ans et plus ayant confié à Qualinet l'exécution d'une inspection gratuite de l'entretoit (aussi appelé comble) d'une résidence unifamiliale dont il est le propriétaire, entre le 1er juin et le 30 septembre 2021, est automatiquement inscrit. Les condos, les édifices à logements et les bâtiments commerciaux sont exclus du concours et l'inspection gratuite des entretoits ne leur est pas offerte. Aucun achat n'est requis.

Les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises, les institutions et les organismes ne peuvent participer au concours, ce qui inclut les assureurs. Les employés de Qualinet, leurs familles, ainsi que les employés et leurs familles de l'agence de publicité de Qualinet ne peuvent, eux non plus, participer.

La participation au concours reste ouverte pour tous les résidents de la province de 18 ans et plus. En pareille circonstance, s'ils ne sont pas des clients éligibles et s'ils souhaitent obtenir un coupon spécial de participation, lesdites personnes devront acheminer par la poste régulière, à compter 1er juin 2021 et jusqu'au 1er septembre 2021, au siège social de Qualinet du 434, rue des Montérégiennes, Québec (Québec) G1C 7H3, une demande écrite énonçant en au moins 50 mots les raisons pour lesquelles elles désirent participer au concours. Leur envoi devra aussi contenir une enveloppe affranchie permettant de leur retourner ledit coupon spécial de participation qu'ils devront ensuite compléter, pour, au final, le retourner au siège social de Qualinet. Ce coupon sera considéré comme un contrat pour la succursale desservant le territoire où se situe l'adresse de la personne l'ayant fait parvenir. Qualinet devra avoir reçu le bon de participation dûment rempli au plus tard le 30 septembre 2021.

Si Qualinet n'a pas reçu le bon de participation dûment rempli au plus tard le 30 septembre 2021, alors le numéro de coupon de tirage sera annulé dans le système informatique de Qualinet. Un seul coupon de participation par personne éligible pour toute la durée du concours.

---

#### COMMENT PROCÉDERONS-NOUS AUX TIRAGES ?

Pendant la période du concours, tous les propriétaires d'une résidence unifamiliale ayant demandé une inspection gratuite de leur entretoit (aucun achat subséquent ou antérieur n'est requis) et qui correspondent aux critères d'éligibilité jusqu'à minuit la veille du tirage sont automatiquement considérés comme des participants.

#### LE TIRAGE DU CLIENT GAGNANT

Chaque inspection gratuite de l'entretoit produit un contrat de service comportant un numéro unique. Chacun desdits numéros est transféré dans un logiciel de tirage sous le contrôle d'un superviseur externe afin qu'il procède, le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 16 heures, au tirage au sort du numéro de contrat gagnant.

Une fois le numéro gagnant connu et transmis au siège social de Qualinet, celui-ci retourne alors au superviseur une copie du contrat qui s'y rattache afin qu'il soit en mesure de confirmer l'identité du gagnant en vérifiant la concordance avec le numéro du contrat.

#### DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le siège social de Qualinet communique avec le gagnant pour lui transmettre la bonne nouvelle et lui acheminer un chèque au montant de 10 000 \$, dans les 30 jours suivant le tirage. Le gagnant sera annoncé sur le site Web de Qualinet ([qualinet.ca](http://qualinet.ca)) au plus tard dans les 2 jours ouvrables du tirage.

Qualinet fera 3 tentatives par téléphone à 2 jours ouvrables d'écart pour tenter de rejoindre la personne gagnante. Elle fera ensuite une ultime tentative 7 jours plus tard. S'il est avéré qu'il soit toujours impossible de rejoindre la personne gagnante après ces 4 tentatives, le tirage sera annulé et recommencé par le superviseur externe pour déterminer un nouveau gagnant.

---

#### AUTRES CONSIDÉRATIONS

Le gagnant doit accepter son prix tel quel et ne peut le transférer à quiconque.

Qualinet se réserve le droit de modifier ou d'annuler sans préavis le concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

#### AUTRES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les participants acceptent la divulgation de leurs noms, lieu de résidence, photographie, image, sans aucune compensation ou avis, aux fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format (incluant Internet) en relation avec ce concours, et acceptent et signeront tout document relatif à cet engagement ou considéré nécessaire par les organisateurs du concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

---